

APPEL A CANDIDATURE AUX PORTEURS DE PROJETS CULTURE, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

Chaque année, l'Etat participe au financement de projets culturels, jeunesse ou en lien avec la vie associative sur le territoire.

Les actions soutenues sont d'ordre très diverses et ont concernés, par exemple :

- des séjours en collectif de jeunes ;
- des stages de pratique artistique (théâtre, musique, arts plastiques...);
- des interventions et médiations d'artistes sur le territoire ;
- Le soutien de festivals et d'évènements locaux.

En prévision de la programmation 2018, nous invitons les porteurs de projets à se rapprocher de nos services afin de faire part de leurs idées.

Les projets présentés devront être d'intérêt général et non d'intérêt particulier ou privé. Ils devront répondre néanmoins aux grandes orientations des politiques publiques : jeunesse et éducation populaire, éducation et création artistique, culture, patrimoine, santé et médico-social, égalité femmes-hommes...

Une attention particulière sera accordée aux projets **s'intégrant** dans un **contexte de coopération régionale** avec les provinces canadiennes limitrophes **ainsi que ceux portés par plusieurs organismes partenaires** pour une opération visant un objectif commun. Le **caractère innovant** du projet sera également pris en compte. Enfin, toute action **en faveur de l'égalité femmes-hommes** sera examinée avec intérêt. Enfin, pour le secteur associatif, le fonctionnement démocratique sera un critère déterminant.

Pour toute demande, vous pouvez nous contacter par mail au
975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr

et déposer un dossier CERFA de subvention accessible en suivant ce lien :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do

Calendrier

1^{ère} session d'attribution	Mardi 25 janvier 2018	Réunion publique d'information sur les modalités de l'appel à candidature.
	Janvier-février 2018	Prise de contact avec les acteurs et échange sur les projets avec la DCSTEP.
	15 mars 2018	Date limite de dépôt d'un dossier complet de demande de financement
	Mars 2018	Instruction des dossiers, recherche des cofinancements et décision d'attribution par les services de l'Etat
2^{ème} session d'attribution	Avril-mai 2018	Prise de contact avec les acteurs et échange sur les projets avec la DCSTEP.
	15 juin 2018	Date limite de dépôt d'un dossier complet de demande de financement
	Juin 2018	Instruction des dossiers, recherche des cofinancements et décision d'attribution par les services de l'Etat

Le cas échéant, selon les crédits disponibles, une troisième session pourra être programmée sur le 4^{ème} trimestre.

Les politiques publiques prioritaires :

CHAMP D'ACTION	POLITIQUES PRIORITAIRES
Jeunesse et éducation populaire	<p>Les axes prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes notamment par la découverte de l'interculturalité ; - Soutenir la vie associative notamment dans le champ de l'éducation populaire ; - Développer et améliorer le développement de la qualité éducative des accueils de loisir ; - Améliorer l'usage des réseaux sociaux et d'internet (prévention des conduites à risque, harcèlement numérique notamment...), l'éducation à l'image.
Education artistique et culturelle	<p>Les priorités nationales en matière d'éducation artistique et culturelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De développer les pratiques artistiques et culturelles ; - Développer le goût de la lecture ; - Décrypter le monde et digitaliser la médiation culturelle (ex : projet liant les jeunes aux médias locaux) ; - Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs et pour tous les âges ; - Soutenir les actions de médiations par les professionnels du champ patrimoine et culturel ; - Former les acteurs intervenant en éducation artistique et culturelle. <p>Il s'agit de soutenir des projets destinés aux enfants et aux jeunes notamment dans les zones où l'offre culturelle est insuffisamment présente, pendant les vacances scolaires et quelle que soit leur situation (handicap, hospitalisation, protection judiciaire...).</p>
Patrimoine et création artistique	<p>Les axes prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les créations et productions artistiques participant au rayonnement du territoire ; - Préserver, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel de l'archipel.